

SEANCE DU CONSIEL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2018

Présents : Pierre GILBERT, Jeannine FAIVRE, Bruno CIOE, Pierre LOMBARDET, Maryse NICOD, Sylvain PAUCOD.

Excusé :

Secrétaire : Maryse NICOD.

Monsieur le Maire demande au conseil de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Organisation d'une course de VTT

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

VENTE DU LOGEMENT MORVAL

Monsieur le Maire informe le conseil que le logement de Morval a trouvé acquéreur. Monsieur BARKA va acquérir ce bien pour 65 000.00 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE de vendre ce logement situé sur Morval pour un montant de 65 000.00 € à Monsieur BARKA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

INDEMNITES DU TRESORIER

Monsieur GUILLEREY Éric, Trésorier, assure le suivi de la comptabilité de la collectivité, il convient de délibéré sur l'attribution d'une indemnité de conseil.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une indemnité de conseil, au vue de l'état liquidatif établi par le Trésorier.

SUBVENTION « ETABLE MONSIEUR+ »

L'association « Etable Monsieur+ » qui fête ses 10 ans d'existence a sollicité auprès des collectivités une subvention d'un montant de 100.00 €.

Après délibération, le conseil municipal 5 voix pour et 1 abstention

ACCEPTE d'allouer une subvention d'un montant de 100.00 € à l'association « Etable Monsieur + »

DIT que le compte d'imputation sera le 6574

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ENTRETIEN DE LA LAGUNE

Un bon à payer concernant le passage de l'Equipe Verte Petite Montagne est parvenu en mairie. Ce bon concerne les travaux de débroussaillage d'entretien de la lagune pour un montant de 672.00 €. Dans le même temps, un devis d'entretien a été adressé à la commune pour l'entretien annuel de la lagune, il s'élèverait à 1344.00 € pour deux fauches. Pour éviter cette dépense, Monsieur le Maire suggère de mettre ce terrain en pâture. Il propose de prendre contact avec Monsieur CHASTAN propriétaires de chevaux.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

VALIDE le bon à payer envoyé par l'Equipe Verte Petite Montagne

ACCEPTE de payer le montant de 672.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

FUSION DU SYNDICAT DES EAUX

Monsieur le Maire présente un projet de fusion du syndicat des eaux Ain-Suran-Revermont concernant la fusion des trois syndicats Ain-Suran-Revermont/Bresse-Revermont/Moyenne Reyssouze. Cette fusion intervient dans le cadre de la Loi NOTRE de 2015

Le conseil municipal se prononce par 2 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions au projet de fusion du syndicat des eaux Ain-Suran-Revermont.

DEVIS POUR TRAVAUX

- **Plaques commémoratives** : Les plaques commémoratives placées sur la façade du logement de Morval seront déplacées vers l'arbre de la liberté. Marbrerie de la Petite Montagne a fait parvenir un devis d'un montant de 2 220.00 € HT. Ce devis a été accepté par le conseil
- **Lavoir** : Pour retrouver un local de stockage, il convient d'installer deux containers en métal. Un devis pour la réalisation d'une plateforme a été proposé par l'entreprise BOISSON TP pour un montant de 1 682.00 € HT. Ce devis a été accepté par le conseil
- **Salle de convivialité** : Le conseil projette d'investir dans du mobilier composé de chaises pliantes et caissons de rangement qui resterait dans cette salle. Un devis de la Société Inov*axe d'un montant de 1 418.23 € TTC comprenant 10 tables + 50 chaises + chariot de rangement. Un devis pour des caissons de rangement et les portes manteaux sera demandé à Objectif Nature. Le conseil accepte l'achat du mobilier et la confection des caissons de rangements
- **Aire de jeux** : Un devis de restauration des bordures a été adressé par l'Entreprise BOISSON TP. Le conseil a décidé de reporter ces travaux à l'année prochaine

ORGANISATION D'UNE COURSE DE VTT

- Monsieur PAUCOD informe l'assemblée qu'un projet de Pulsion VTT (course de VTT) aura lieu fin mars 2019. L'association prendra contact avec l'ONF et les propriétaires de terrains concernés. Le point central sera situé à l'abri forestier. Le conseil donne un accord de principe.

QUESTIONS DIVERSES :

- Les chasseurs ont confirmé leur volonté d'acquérir le local de chasse pour un montant de 25 000.00 €. Le conseil donne un avis favorable.
- Monsieur le Maire remercie Messieurs CIOE et PAUCOD pour le changement des chéneaux de l'abri forestier. Monsieur PAUCOD a fabriqué et installé une grille pour le barbecue. L'abri a été fréquenté régulièrement cet été. Le conseil propose d'étudier une solution de stockage du matériel sur place.
- Il est évoqué le besoin d'élague sur plusieurs sites, ce point sera revu ultérieurement.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50

Le Maire,
P. GILBERT